



## **Compte-rendu du conseil d'établissement du mardi 8 janvier 2013 de 18h00 à 19h15**

Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé dans un sens générique. Il renvoie sans distinction aux deux sexes.

Le présent compte rendu sera mis, une fois approuvé, sur le site de l'école :

<http://icp.ge.ch/ep/etidep/> puis choisir : Etablissement Promenades/Jacques-Dalphin

**M. Frédéric Heiz, président**

Prise du PV : S. Morandini, secrétaire

**Membres présents représentants des enseignants** : Mme Béatriz Garcia, Mme Pascale Tappolet Jenny, M. Patrick Bodmer, M. Miguel Filgueiras

**Membres présents représentants des parents** : Mme Sandra Guldemann, Mme Isabelle Pasquier, Monsieur Romuald Payraudeau

**Membres présents représentants de la commune** : M. Patrick Coppex (RBS Jacques-Dalphin), M. Claudio Sabato (RBS Promenades)

**Membre permanent** : Mme Nicole Cosseron (Responsable Maison du quartier de Carouge),

**Invitée** : Mme Françoise Sütterlin (coordinatrice pédagogique, SCOP)

**Excusés** : M. Damien Rochette (Service social), M. Fabien Klunge (responsable GIAP)

### **Séance spécifiquement consacrée au point :**

Le projet d'établissement et les actions du CoEt : calendrier et discussion des thèmes à retenir

#### **1. Accueil**

M. Heiz souhaite la bienvenue et adresse ses meilleurs vœux aux membres présents. Il prie les membres de bien vouloir excuser l'absence de M. Rochette et M. Klunge. Il indique que cette séance du CoEt est une étape essentielle dans la constitution du nouveau projet d'établissement (PdE).

#### **2. Projet d'établissement : discussion des thèmes à choisir**

Cette séance est l'occasion de discuter des actions que les membres du CoEt aimeraient voir mises en œuvre dans le projet et qui sont de leur compétence.

M. Heiz rappelle les prochaines étapes du PdE.

A l'issue de cette soirée, les représentants auront des contacts avec leur base afin de présenter ce qui aura été discuté et pouvoir, ensuite, informer M. Heiz de leur position.

**Judi 17 janvier**, les enseignants auront une séance de travail avec Mme Sütterlin sur le point 5 du projet « *Définition des objectifs et plan de mise en œuvre des actions* ».

**Le 1<sup>er</sup> février**, les actions choisies par le CoEt devront être déterminées afin qu'elles puissent être rédigées lors du **prochain CoEt, fixé le 5 février**.

M. Heiz espère arriver à un consensus sans passer par un vote. Cependant, si tel devait être le cas, il rappelle que les membres du CoEt sont répartis en 5 groupes qui, chacun, dispose d'une voix : le président, les représentants des parents, les représentants des enseignants, les représentants de la commune et le GIAP.

Le projet doit être terminé et envoyé à la DGEP **le 28 février pour approbation**.

## Thèmes discutés

Les membres du CoEt ont reçu début, décembre 2012, une ébauche du nouveau PdE.

Mme Pasquier annonce que l'APEJD s'est réuni à la mi-décembre pour examiner le document. L'APE aurait aimé avoir une vue d'ensemble avec les points discutés par les enseignants. Il lui est difficile de se positionner avec un document incomplet.

M. Heiz explique que ce document comporte des lacunes au point 3 « *Bilan des prestations pédagogiques aux élèves et du fonctionnement de l'établissement* », non pas pour cacher les sujets mais parce que ceux-ci n'ont pas encore été validés par l'équipe enseignante.

Thèmes proposés dans une première phase de travail :

- ⊗ **en lien avec le domaine "Prestations pédagogiques et Encadrement des élèves"**

### **Réactualisation du règlement d'école et respect des règles**

Mme Pasquier explique que les parents aimeraient être mis à contribution si le règlement d'école doit être réactualisé, par exemple en ce qui concerne les codes vestimentaires. M. Filgueiras rappelle que la formatrice qui a soutenu l'équipe lors de l'élaboration du règlement de l'école Jacques-Dalphin, en 2010-2011, avait dit aux enseignants que celui-ci leur appartenait et que les parents étaient uniquement informés. Mme Tappolet regrette les maladroites de communication qui ont suivi sa diffusion auprès des parents. M. Heiz précise qu'on peut éventuellement associer le GIAP et les parents à un remaniement du texte et ne pas répéter les mêmes erreurs en ouvrant plus la discussion.

### **Prévention de la violence et Sensibilisation et prévention aux dérives d'internet (moteurs de recherche, MSN, Facebook)**

Mme Pasquier déclare que l'APEJD aimerait bien savoir ce qui se fait actuellement en matière de prévention de la violence. Ce point avait déjà été évoqué lors de la dernière séance. L'APEJD est très favorable à la proposition d'introduire une sensibilisation aux dérives d'internet et serait intéressée à collaborer, par exemple en menant des actions conjointes pour informer les parents.

Mme Cosseron cite l'action de la Maison du Quartier (MQ). Celle-ci, en collaboration avec des APE ou d'autres organismes, organise des **Cafés des Parents**, cinq ou six mardis soirs par année. Ces moments permettent des échanges, entre parents, sur une thématique particulière, en présence d'un spécialiste. Par exemple il y a déjà eu une soirée consacrée aux agressions en milieu scolaire et **le mardi 22 janvier 2013**, il y aura une discussion sur les cyberdépendances chez les adolescents et les méfaits des jeux vidéo.

Mme Cosseron peut donner le programme et expliquer ce que font les travailleurs sociaux à Carouge. La MQ choisit les thèmes et les intervenants.

Mme Garcia propose d'impliquer aussi les îlotiers si on veut entretenir cette action.

M. Filgueiras dit que c'est préférable de passer par l'APEJD plutôt que par la MQ, si on veut proposer une thématique aux parents, car cela peut les rassurer (mode de communication par l'école connu).

Par rapport aux dérives d'Internet, M. Filgueiras rappelle aussi l'existence d'Action Innocence qui intervient déjà dans les classes. Cependant, son action reste délicate car le sujet est sensible.

Mme Tappolet précise aussi qu'Action Innocence intervient plutôt dans les grands degrés mais Mme Garcia rétorque que cela va prendre de l'ampleur car les enfants apprennent de plus en plus tôt à se servir d'un portable et d'une tablette.

Mme Guldemann constate aussi que les enfants s'insultent de plus en plus tôt.

M. Filgueiras indique qu'en effet des sites éducatifs aux titres innocents peuvent déboucher sur des sites qui le sont moins.

M. Heiz constate qu'en effet ce thème reflète un intérêt et semble répondre à un besoin. Il souligne également les multiples ramifications qui apparaissent.

Mme Tappolet fait remarquer qu'on peut élargir la discussion à tous les écrans dont ceux de la télévision et ainsi inclure les élèves des petits degrés.

M. Filgueiras rappelle que des écoles ont déjà fait proposer "la semaine sans télévision".

Mme Cosseron pense que ce serait bien, s'il y a lieu, d'utiliser l'espace Grosselin et d'organiser quelque chose avec l'aide du GIAP sur le thème de la semaine sans télévision.

La MQ est prête à aider l'APEJD si une action est entreprise dans ce sens. Mais pour M. Filgueiras, Internet et la télévision sont deux choses bien distinctes.

En conclusion, ce sujet est un peu comme les poupées russes : un thème en cache et en amène un autre, la sensibilisation aux méfaits des écrans induit la prévention de la violence.

⊗ **en lien avec Point F Relations Famille-Ecole au chapitre 3.2  
Fonctionnement de l'Etablissement**

Mme Pasquier indique que l'APE souhaiterait que la question des devoirs soit abordée. Mme Pasquier a été aux séances d'information organisées en début d'année pour les membres des conseils d'établissement et a constaté que ce point avait été travaillé dans d'autres CoEt et que c'est un grand interface famille-école.

M. Heiz est sensible à cette demande mais fait remarquer que les devoirs, en terme de contenu, relèvent du domaine professionnel. Cependant, d'autres aspects pourraient être traités.

Mme Tappolet souligne que des indications sont données aux parents lors de réunion de début d'année et M. Filgueiras constate que c'est un thème récurrent dans les entretiens de parents.

#### **Autres**

Mme Pasquier fait enfin remarquer que les deux écoles de l'établissement sont très proches géographiquement mais connaissant des situations bien différentes et les élèves se côtoient très peu. Mme Guldemann pense également qu'il serait positif de rapprocher les élèves. Les APE proposeraient de prévoir une action commune pour renforcer les liens. La proposition d'organiser une manifestations sportive est évoquée. Mais les enseignants font remarquer qu'elle a un caractère compétitif et ponctuel, ce qui est peu propice.

D'autres pistes sont évoquées pour améliorer la situation.

#### Course de l'Escalade

Les deux dernières années les enfants avaient 8 entraînements en commun pour préparer la course de l'Escalade.

#### Fête d'école

La fête d'école peut avoir un caractère artificiel. Elle représente un événement ponctuel.

M. Filgueiras est sceptique. Mme Tappolet fait remarquer qu'il y a un programme à suivre (chargé) et que certaines activités peuvent être chronophages. Il est, dans ce cas, essentiel de pouvoir rattacher ces activités au Plan d'études.

#### Chorale

M. Bodmer pense que cela prendra du temps. Les deux écoles ne sont réunies que depuis 2010. Faire des chorales communes pourrait représenter un moyen de nouer des contacts.

Mme Garcia fait remarquer que les élèves finissent par se retrouver au CO et M. Heiz conclut en disant que le PdE actuellement en voie de rédaction est un premier pas concret vers le rapprochement des deux écoles en un seul et même établissement.

⊗ **en lien avec Chapitre 3.1 Prestations pédagogiques Point E Accueil et prise en charge des élèves allophones**

M. Payraudeau demande ce qui est fait pour accueillir les parents d'élèves allophones. L'idée de créer un réseau de personnes de référence qui parlent d'autres langues pour les aider à s'insérer est évoquée. Mme Sütterlin indique que cette possibilité existe dans certaines écoles.

M. Heiz pense qu'il faudrait aussi mentionner ces personnes dans le Mémento de rentrée.

**En conclusion**

M. Heiz attend des membres du CoEt qu'ils discutent avec leur base des points qui ont été évoqués et qu'ils lui annoncent si le choix effectué (cf. ci-dessous) à la fin de la séance est approuvé, **d'ici le 1<sup>er</sup> février, par email**. Il rappelle aussi que le CoEt est associé à la vie de l'école et que des actions peuvent être ajoutées au fur et à mesure, indépendamment de leur actuelle inscription dans le PdE.

Parmi les thèmes suivants :

- Règlement d'école
- Prévention de la violence
- Risques liés à internet
- Devoirs à domicile
- Rapprochement des deux écoles
- Echanges interculturels

Le CoEt a choisi deux pistes d'actions :

- ➔ Internet
- ➔ Groupe de soutien aux élèves allophones.

Enfin Mme Tappolet se demande jusqu'à quel point chaque catégorie doit s'investir dans la mise en place des actions retenues. En effet elle craint que les enseignants soient amenés à assumer des tâches qui hypothéqueraient leur temps d'enseignement. M. Heiz se veut confiant : les enseignants et les autres membres doivent bien sûr rester dans leur rôle et les actions à mener seront décidées collégalement. M. Heiz donnera plus de précisions lors de la formation du 17 janvier.

La parole n'étant plus demandée, M. Heiz clôt la séance en remerciant les membres de leur participation et annonce que le **prochain CoEt aura lieu le mardi 5 février 2013**.